



Règlement intérieur

La Pépinière

2024-2025

RÈGLEMENT

Section 1: acceptation du règlement

- Le présent règlement définit les modalités et règles applicables à l'espace de travail partagé de La Pépinière, situé au 64/70, rue de Crimée à Paris - 75019.
- Il s'applique aux différents utilisateurs de La Pépinière et couvre l'ensemble des services associés à cet espace.
- Le présent règlement est disponible à l'entrée de la Pépinière.
- L'accès à La Pépinière implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les membres et utilisateurs de La Pépinière devront respecter ledit règlement dans le cadre de l'exercice de leurs droits et obligations.
- Le présent règlement peut être modifié sur les suggestions des usagers et membres de La Pépinière, étant précisé que toute décision de modification du règlement appartient à La Pépinière.
- Toute adhésion sous réserve est considérée comme nulle et non avenue. L'utilisateur qui n'accepte pas d'être lié par le présent règlement se verra refuser l'accès à La Pépinière et ne pourra donc pas utiliser les services associés.

Section 2: La Pépinière

2.1 – Les espaces

La Pépinière est composée des espaces suivants :

- Une terrasse et un espace cuisine-détente accessible à tout utilisateur ;
- Deux espaces de coworking individuels, un au rdc et un au premier étage. Ces espaces de coworking sont destinés à des salariés en télétravail, à des auto-entrepreneurs, des étudiants et, plus généralement, à tout utilisateur de la Pépinière.
- Une salle de réunion 12 places environ. Cette salle de réunion est destinée à tout type de public en location, mais aussi aux différents membres de la Pépinière
- Deux salles de cours - salle en location de 30-35 places environ. Ces deux salles de cours sont destinées à tout type d'enseignement : centre de formation, scolaire ou professionnel, mais aussi aux différents membres de la Pépinière.
- Un studio photo et vidéo. Ce studio est destiné à tout type de public en location, mais aussi aux différents membres de la Pépinière.

RÈGLEMENT

2.1 – Les espaces (suite)

- 3 bureaux privatifs pour des petites entreprises. Un bureau pour 4 personnes et deux bureaux pour 6 personnes, destinés à tout type de public en location,
- Un centre de formation et son service administratif
- Deux salles de cours, un studio vidéo et des espaces de travail et de détente complémentaires.

2.2 – Une philosophie, des perspectives

La Pépinière est un lieu de formation, de coworking et de création, mais surtout un lieu de vie où chacun trouve sa place. À la Pépinière, pas de frontières : des espaces de travail, des salles de classe, des bureaux, mais aussi des espaces partagés où coworkers, étudiants, intervenants et membres de l'administration peuvent se réunir et échanger.

La Pépinière, c'est aussi une ambition. Celle d'accompagner les professionnels de la communication et de la création quel que soit leur stade de développement (encore étudiant, fraîchement indépendant, auto-entrepreneur confirmé, à la tête d'une entreprise qui monte, ou salarié) et de les mettre en relation.

Parce qu'on peut être coworker et devenir aussi enseignant, passer d'étudiant à coworker, d'étudiant à enseignant, d'enseignant à coworker, et pourquoi pas de coworker à étudiant, la Pépinière offre à tous de multiples perspectives d'évolution.

Des perspectives à moyen terme et des perspectives immédiates. Car avant toute chose, rejoindre la Pépinière par une porte ou une autre c'est bénéficier d'une expertise, d'un réseau, d'un studio photo vidéo équipé de matériel professionnel : en bref des meilleures conditions possibles pour travailler, créer, apprendre, recruter, transmettre.

2.3 – Accès à La Pépinière - sécurité

La Pépinière est accessible du lundi au samedi de 8h30 à 20H00.

Pour les locataires des 3 bureaux privatifs (les « Résidents »), l'accès est possible 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Pour les étudiants et les professeurs du centre de formation, les accès le soir sont possibles sur demande 24h00 avant auprès de l'administration.

La salle de réunion et le studio créa sont également en location le soir et le dimanche sur demande 15 jours avant auprès de l'administration.

Des caméras de surveillance filment La Pépinière 24h sur 24.

RÈGLEMENT

2.3 – Accès à La Pépinière – sécurité (suite)

Afin de garantir la sécurité de tous les occupants du lieu et du matériel présent à l'intérieur, il est interdit de communiquer les codes d'accès, clés, badge à un tiers, y compris à des personnes s'identifiant comme membres du coworking.

Il est recommandé pour les derniers partants le soir (membres de La Pépinière, résidents, membres de l'administration, équipe du ménage) de vérifier la fermeture des accès principaux, à savoir les deux portes d'entrée et les portes fenêtres qui donnent accès à la terrasse.

2.4 – Handicap

La Pépinière est accessible aux handicaps suivants :

- Les handicaps sensoriels (troubles légers de la vue et de l'audition)
- Les handicaps moteurs (mobilité et motricité)
- Les handicaps mentaux (déficience intellectuelle)
- Les handicaps psychiques (dépression, bipolarité...)

Concernant l'accès PMR, cela concerne les espaces et activités suivants :

- Studio créa ;
- Centre de formation
- Coworking individuel
- Espace de détente - cuisine

Une rampe amovible est requise pour certains accès. Les toilettes du niveau inférieur sont aménagées et permettent un accès aux PMR

2.5 – Visiteurs

Les visiteurs invités par les utilisateurs et membres de la Pépinière doivent se présenter à l'accueil. Lorsqu'un membre de la Pépinière accueille un visiteur, il s'engage à ce que cela ne perturbe pas le calme ou l'organisation de l'espace. Les visiteurs demeurent sous l'entière responsabilité du membre de la Pépinière qui les a invités et s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

2.6 – Clés, badges et présence

Du lundi au samedi de 8h30 à 20h00, une personne minimum du service administratif de la Pépinière sera présente. Les résidents auront un jeu de clef du lieu.

Pour toutes les autres demandes (soir-week-end), un dispositif d'accès ponctuel (badge-clé-code) sera confié à l'utilisateur.

RÈGLEMENT

2.7 – Réservation et utilisation des espaces

1.1.1 Locations extérieures

Toute réservation et paiement se feront par le biais de notre plateforme ARTURUS.

Aucun accès aux différents espaces ne pourra se faire sans avoir préalablement procédé au paiement de la location.

1.1.2 Résidents et étudiants

Toute réservation se fera par le biais de notre plateforme ARTURUS.

Les cours programmés pour le centre de formation seront intégrés un an à l'avance, mais l'équipe du centre de formation mettra à jour régulièrement cette plateforme si modification.

1.1.3 Particularités salle de réunion

La salle de réunion est accessible gratuitement aux Résidents (en réservant à l'avance via la plateforme ARTURUS) à raison de 3 demi-journées par mois.

Les étudiants peuvent librement utiliser cette salle lorsqu'elle est disponible.

1.1.4 Studio créa et matériel vidéo

Pour toute location de matériel, une caution obligatoire sera demandée. Le versement de cette caution devra être faite sur la plateforme ARTURUS.

2.8 – Assurance

Les locaux de La Pépinière sont assurés pour les risques et dommages visés au sein de la police d'assurance souscrite par La Pépinière.

Les étudiants du centre de formation seront assurés dans le cadre de l'école La Pépinière.

Pour les résidents, une assurance de responsabilité civile (RC) est obligatoire.

Pour les professeurs, les coworkers et autres utilisateurs ponctuels des services de La Pépinière, aucune assurance particulière n'est demandée.

RÈGLEMENT

2.9 – Éléments fournis dans les différents espaces

2.9.1 Coworking

Chaque espace de travail est composé d'une table adaptée, d'un siège, de deux prises électriques. Des rangements sont mis à disposition des coworkers pour leur permettre de désencombrer l'espace de travail durant la journée. Ils n'ont pas pour vocation de servir de stockage à long terme (sauf mention contraire incluse au contrat). Les membres et utilisateurs des espaces de travail partagés sont responsables du matériel qu'ils entreposent. Les objets qui sont déposés dans ces casiers ou laissés ailleurs dans les locaux du coworking, le sont aux risques et périls de leur propriétaire.

2.9.2 Bureaux

Chaque bureau est composé de tables, de chaises, de prises électriques selon la taille de l'espace.

Des rangements sont mis à disposition pour leur permettre de désencombrer l'espace de travail durant la journée. Chaque responsable de bureau aura à sa disposition des clefs et devra impérativement fermer son bureau à son départ chaque jour.

En cas de vol ou de dégradation, La Pépinière ne saurait être tenue pour responsable.

2.10 – Internet et informatique

Tous les membres de la Pépinière pourront utiliser Internet via un code wifi (fourni à leur arrivée). Les membres s'engagent à ne pas utiliser le réseau mis à disposition pour exercer une activité illicite et à ne pas exploiter la bande passante d'une manière qui pourrait nuire à l'activité des autres membres.

Les espaces de coworking, les bureaux des Résidents, les salles de classes, les espaces de travail, la salle de réunion, le studio de création disposeront de prises ethernet.

Pour les Résidents et les étudiants du centre de formation, un responsable informatique sera présent 2 jours par semaine. Ce responsable sera aussi chargé d'assurer le bon fonctionnement des espaces de location futurs lors de sa présence.

En cas de soucis, un cahier sera disponible à l'accueil.

2.11 – Imprimante/copieur

La Pépinière dispose d'une imprimante-copieur avec deux bacs A3 et A4, avec possibilité d'imprimer en couleurs.

RÈGLEMENT

2.11 – Imprimante/copieur (suite)

Pour les résidents, l'utilisation de l'imprimante est incluse dans l'abonnement. Pour les professeurs, l'impression est gratuite. Pour les étudiants un compte de copies gratuites sera mis en place chaque début d'année.

Pour les autres membres, les locataires ponctuels du studio créa et de la salle de réunion, l'utilisation de l'imprimante est soumise à facturation à partir de 15 copies.

Il est demandé à tout le monde de faire un usage modéré de l'imprimante, dans une perspective éco responsable.

2.12 – Cuisine, espace de vie

Les membres de La Pépinière qui souhaitent déjeuner sur place prendront leurs repas dans la cuisine, située dans l'espace détente, et s'assureront de laisser l'espace propre après utilisation.

Tasses, verres, couverts, assiettes, cafetière, micro-ondes et frigidaire sont mis à disposition. Un frigidaire est également mis à disposition dans l'espace détente. Les membres veilleront à ne pas les saturer et à n'y laisser aucune nourriture avariée ou vaisselle sale. Les éléments considérés comme insalubres seront jetés (y compris le contenant). Tous les vendredis, les frigidaires seront vidés.

Des distributeurs de boissons fraîches et de friandises seront accessibles à proximité de cet espace-détente.

Tous les membres s'engagent à nettoyer et ranger, le cas échéant, après utilisation des différents couverts ou services.

2.13 – Terrasse

La Pépinière dispose d'une grande terrasse accessible à tous les membres. Ces derniers devront toutefois veiller au respect de la tranquillité de la copropriété et de limiter les bruits et nuisances afin d'éviter tout différend avec les habitants et voisins de La Pépinière. Il est par ailleurs strictement interdit de jouer de la musique et de consommer des produits stupéfiants sur la terrasse comme dans l'ensemble des locaux de La Pépinière.

En cas d'encombrement de la terrasse en raison d'un trop grand nombre de fumeurs, il sera demandé aux fumeurs de se rendre dans le Parc des Buttes Chaumont situées en face de la Pépinière.

Une grande table et des transats seront à disposition pour se détendre.

Il est très important pour La Pépinière de garder un bon relationnel avec le voisinage.

RÈGLEMENT

2.14 – Local à vélo

Un local de 4 à 5 places pour les vélos est accessible au rez-de chaussée.

2.15 – Douche

La douche est réservée aux résidents et aux membres réguliers de La Pépinière. Ce ne sont pas des douches municipales et l'utilisation doit être très occasionnelle. La Pépinière ne fournit pas de serviettes ni de gel douche. La douche doit être laissée dans un état de propreté irréprochable.

Section 3 : Respect des personnes et des espaces

3.1 – Boissons et alcool

La consommation d'alcool est interdite en dehors des manifestations et animations organisées par La Pépinière.

3.2 – Propreté et rangement

Le nettoyage des parties communes du bâtiment est inclus dans les prestations. Toutefois, les membres de La Pépinière sont invités à respecter la propreté de ces espaces notamment en laissant les parties communes (entrée, espace détente, cuisine partagée, sanitaires, vestiaire et douche), les espaces de travail ou de réunion et les bureaux propres, rangés et prêts à l'usage après chaque utilisation.

3.3 – Téléphone, rendez-vous et discussions

Les membres de La Pépinière s'engagent à rester le plus discrets possible au sein de l'espace de détente et, plus généralement, de tout espace partagé. Ils s'engagent à maintenir une ambiance favorable à la concentration des autres membres : ils font donc en sorte de privilégier les téléphones en mode « discret », les appels téléphoniques à l'extérieur de l'espace et, d'une manière générale, ils s'efforcent de respecter un faible niveau sonore.

3.4 – Respect du matériel

Les membres de La Pépinière s'engagent à respecter la propreté et le bon état de fonctionnement du matériel mis à disposition (mobilier, équipements...) et à signaler tout incident, ou toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel.

Une attention très particulière sera apportée aux matériels du studio créa. Une caution sera demandée systématiquement en cas d'emprunt de matériel onéreux (camera, etc.).

RÈGLEMENT

3.5 – Cigarette et e-cigarette

La Pépinière est un espace entièrement non-fumeur : l'usage de la cigarette et de la e-cigarette est strictement interdit.

Il est autorisé de fumer sur la terrasse, sur le trottoir devant La Pépinière, tout en laissant un espace suffisant pour le passage des piétons, et au parc des Buttes-Chaumont.

Des cendriers sont mis à disposition sur la terrasse et à l'entrée de La Pépinière.

3.6 – Événements

Des événements, afterworks, anniversaires seront organisés dans l'année. Pour cela, une réglementation spécifique sera établie. A partir de 21h30, la terrasse ne sera utilisée pour fumer qu'en petit groupe.

Section 4 : Éco-responsabilité

La Pépinière invite ses membres à porter une attention particulière aux points suivants :

- Réduction de la consommation de papier :

Privilégier les envois numériques lorsque cela est possible

N'imprimer que les documents indispensables

Privilégier les impressions en recto/verso et en noir et blanc

- Réduction de la consommation électrique :

Éteindre la lumière, dans locaux lorsqu'ils ne sont pas utilisés

Éteindre la lumière des pièces communes à la fermeture du coworking

- Réduction de la consommation d'eau :

Utiliser de l'eau froide pour se laver les mains

Ne pas laisser couler inutilement le robinet

Prenez des douches rapides

RÈGLEMENT

Section 5 : Contrats et tarifs

5.1 – Tarifs

	3 mois minimum	Année		
Petit bureau résident	1500€ HT/mois	1300€ HT/mois		
Grand bureau résident	2100€ HT/mois	1900€ HT/mois		
	Demi-journée	Journée	Mois	
Coworking	13€ HT par ½ journée et par personne	26€ HT par journée et par personne	375€ HT par mois et par personne	
	Demi-journée	Journée		
Salle de réunion	200€ HT par ½ journée	400€ HT par journée		*Gratuité étudiants et résidents
	Demi-journée	Journée	Heure	
Salle de cours	150€ HT par ½ journée	300€ HT par journée	37€ HT par heure	
	Demi-journée	Journée	Deux jours	Week-end
Studio créa	500€ HT par ½ journée	1000€ HT par journée	1750€ HT pour 2 jours (hors we)	1500€ HT pour le week-end
	Demi-journée	Journée	Deux jours	Week-end
Studio créa + technicien	900€ HT par ½ journée	1600€ HT par journée	2250€ HT pour 2 jours (hors we)	2100€ HT pour le week-end

Pour toute autre demande, il faut contacter La Pépinière pour établir un devis personnalisé.

RÈGLEMENT

5.2 – Réservations, paiements et contrats

Toutes les réservations et les paiements des locations se font sur la plateforme ARTURUS. Toute réservation ou paiement des locations vaut acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

Pour les Résidents, un contrat de prestation sera à signer avant de prendre possession de leur bureau. La signature du contrat de prestation vaut acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement intérieur.

5.3 – Durée

– Durées minimum et maximum

**Résident (coworker
au mois + entreprise)**

3 mois minimum - 1 an renouvelable max

Coworking occasionnel

Demi-journée minimum - journée/semaine/mois

Salle de réunion

Demi-journée minimum - journée/semaine/plus sur devis le soir

Studio créa

**Demi-journée minimum - cours - journée - 2 jours
Plus sur devis**

RÈGLEMENT

5.4 – Récapitulatif des services proposés

PUBLIC CONCERNÉ	Cuisine	Copieur	Événements	Salle de réunion	Studio créa/vidéo	Rangements	Prise ethernet
Résident (coworker au mois + entreprise)	X	X	X	3 demi-journées par mois	Location	X	X
Coworker occasionnel	X	Payant	X	Location	Location	X	X
Étudiants	X	Carte annuelle	X	X	Cours ou location		X
Location salle de réunion	X	15 copies gratuites	X	X	Location		X
Location studio créa	X	15 copies gratuites	X	Location		Espace spécifique	X

PUBLIC CONCERNÉ	Espace de vie	Terrasse	Vestiaire et local à vélo	Ménage	PMR	Assurance	Support info
Résident (coworker au mois + entreprise)	X	X	X	X		RC	X
Coworker occasionnel	X	X		X	X	Assurance perso	
Étudiants	X	X		X	X	CFA	X
Location salle de réunion	X	X		X	X	Assurance perso	
Location studio créa	X	X		X	X	Assurance perso	

RÈGLEMENT

Je soussigné (e),

certifie avoir pris connaissance du présent règlement intérieur, y compris de la charte informatique et en accepter l'ensemble des dispositions.

Le :

Signature :